52156A-FS.pdf

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SANET NATURAL 10 X 1 LITER

WM 0712508 **Numéro de commande: 0712508**

Version 5.1 Date de révision 11.12.2013 Date d'impression 10.02.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET NATURAL 10 X 1 LITER
numéro d'identification : 61043

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S
3, avenue du Canada
91974 Les Ulis Cedex
Téléphone : +330169189512
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE)	Concentration [%]

Adeiya, Terre d'Hygiène

52156A-FS.pdf

52156A-FS.pdf

SANET NATURAL 10 X 1 LITER

WM 0712508 **Numéro de commande: 0712508**

Version 5.1 Date de révision 11.12.2013 Date d'impression 10.02.2014

	Numéro d'enregistrement		No 1272/2008)	
Acetic acid (INCI)	64-19-7 200-580-7 02-2119752555-33	R10 C; R35	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314	>= 5 - < 10
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 932-106-6	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Adelya, Terre d'Hygiène

52156A-FS.pdf

52156A-FS.pdf

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène	:	Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Adelya Terre d'Hygiène

52156A-FS.pdf

52156A-FS.pdf

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Précautions pour le stockage en commun	:	Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
Autres données	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Produit de nettoyage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
ACETIC ACID		TWA	10 ppm 25 mg/m3	1991-07-05	91/322/EEC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
ACETIC ACID		VLCT (VLE)	10 ppm 25 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité
Protection des mains		
Matériel	:	Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Épaisseur du gant	:	0,4 mm
Remarques	:	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Adelya, Terre d'Hygiène

52156A-FS.pdf

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	jaune
Odeur	:	de vinaigre
Seuil olfactif	:	donnée non disponible
pH	:	env. 2,2
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	:	non applicable
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Vitesse de combustion	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité relative	:	donnée non disponible
Densité	:	env. 1,012 g/cm3
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'inflammation	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Adelya, Terre d'Hygiène

52156A-FS.pdf

52156A-FS.pdf

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	donnée non disponible
Information supplémentaire	:	donnée non disponible

Composants:

ACETIC ACID :

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 rat: 3.310 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 rat: 40 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Adelya, Terre d'Hygiène

52156A-FS.pdf

CL50 souris: 5.620 mg/l
Durée d'exposition: 1 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin: 1.060 mg/kg

68439-50-9 :
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat
NOAEL: > 250 mg/kg,
F1: > 250 mg/kg,
F2: > 250 mg/kg

Tératogénicité : Espèce: rat
Voie d'application: Oral(e)
>50 mg/kg
> 50 mg/kg

Espèce: rat
Voie d'application: Dermale
>250 mg/kg
> 250 mg/kg

Adelya Terre d'Hygiène

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

ACETIC ACID :
Toxicité pour le poisson : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 410 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 300,82 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 300,82 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna): 47 - 95 mg/l

52156A-FS.pdf

52156A-FS.pdf

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 30 mn

68439-50-9 :
Toxicité pour le poisson : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode d'Essai: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode d'Essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode d'Essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode d'Essai: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : 220 mg/kg
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : 10 mg/l
Espèce: Lepidium sativum (cresson)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

ACETIC ACID :
Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95 %

68439-50-9 :
Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Adelya, Terre d'Hygiène

52156A-FS.pdf

52156A-FS.pdf

ACETIC ACID :
Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,17

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets : Le code européen des déchets
200129
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

Adelya Zone d'Hygiène

52156A-FS.pdf

52156A-FS.pdf

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

96/82/EC	:	Mise à jour: 2003 La Directive 96/82/CE ne s'applique pas
Contenu en composés organiques volatils (COV)	:	Pourcentage de composés volatils: 6 % 703,71 g/l contenu en COV sans l'eau
Contenu en composés organiques volatils (COV)	:	Pourcentage de composés volatils: 6 % 60,72 g/l contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	Liquides inflammables

Texte complet pour phrase H

Adelya Terre d'Hygiène

52156A-FS.pdf

52156A-FS.pdf

SANET NATURAL 10 X 1 LITER

WM 0712508 **Numéro de commande: 0712508**

Version 5.1 Date de révision 11.12.2013 Date d'impression 10.02.2014

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Adelya, Terre d'Hygiène

52156A-FS.pdf